

De récents événements touchant la santé publique ont mis en évidence le besoin de renforcer et de développer une main-d'œuvre efficiente en santé publique. Dans son rapport intitulé *Édifier une main-d'œuvre en santé publique pour le 21^e siècle*, le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les ressources humaines en santé publique a proposé un cadre pancanadien servant de base au renforcement des capacités en santé publique. L'établissement d'une liste de compétences essentielles constituait l'un des éléments fondamentaux de ce cadre.

Les compétences essentielles désignent l'ensemble des connaissances, des habiletés et des attitudes nécessaires à la pratique de la santé publique. Leur but est de renforcer la main-d'œuvre en santé publique par la création de capacités au niveau des individus et de l'organisation, et par un appui aux stratégies d'apprentissage de manière à promouvoir l'excellence dans ce champ. Sous la direction de l'Agence de la santé publique du Canada et en consultation avec le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les ressources humaines en santé publique et la communauté de la santé publique d'un bout à l'autre du Canada, on a établi un ensemble de compétences essentielles en santé publique au Canada. Cet ensemble de compétences fournit une assise à partir de laquelle il sera possible de remplir les fonctions essentielles dévolues au système de santé publique, soit l'évaluation de la santé de la population; la surveillance de la santé; la prévention des maladies et des blessures; la promotion de la santé et la protection de la santé.

Cette carte est un outil de référence pratique conçu pour vous aider à appliquer à votre champ d'exercice et à votre organisation les compétences essentielles en santé publique. Pour en savoir davantage, rendez-vous sur notre site Web à www.aspc-phac.gc.ca/competences_essentielles ou communiquez avec nous à l'adresse suivante : corecompetencies@phac-aspc.gc.ca.

ÉNONCÉS DE COMPÉTENCE ESSENTIELLE

Les énoncés de compétence essentielle ne doivent pas être considérés individuellement, mais plutôt comme un ensemble des connaissances, des habiletés et des attitudes respectant les valeurs privilégiées par la santé publique.

ATTITUDES ET VALEURS

Tous les professionnels de la santé publique doivent partager les mêmes valeurs et les mêmes attitudes. Ces dernières n'ont pas été énoncées dans la liste des compétences essentielles en santé publique, car elles sont souvent difficiles à enseigner et à évaluer. Cependant, elles encadrent le contexte dans lequel les compétences essentielles sont appliquées. Elles sont aussi importantes que les compétences essentielles.

Les principales valeurs de la santé publique comprennent la justice sociale, l'équité et le développement durable, la reconnaissance de l'importance de la santé de la collectivité et de l'individu, et le respect de la diversité, de l'autodétermination, de "empowerment" et de la participation collective. Ces valeurs et attitudes reposent sur la compréhension des principaux déterminants de la santé et des concepts, des valeurs et des stratégies utilisées en santé publique et en promotion de la santé.

SEPT CATÉGORIES

Les 36 compétences essentielles sont basées sur les fonctions de santé publique : évaluation de l'état de santé de la population; surveillance continue de l'état de santé; prévention des maladies et des blessures; promotion de la santé et protection de la santé. Les compétences essentielles ont été divisées en sept catégories : sciences de la santé publique; évaluation et analyse; planification, mise en œuvre et évaluation de politiques et de programmes; partenariats, collaborations et promotion; diversité et inclusivité; communication; leadership.

UN... SCIENCES DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Cette catégorie concerne les connaissances et les habiletés dans le domaine des sciences de la santé publique : sciences sociales et du comportement, biostatistique, épidémiologie, santé environnementale, démographie, santé au travail et prévention des maladies chroniques, des maladies infectieuses, des troubles psychosociaux et des blessures. Dans cette catégorie, la compétence se traduit par la capacité d'appliquer dans sa pratique les connaissances et les habiletés identifiées.

Tout praticien de la santé publique devrait pouvoir ...

- 1.1 Démontrer une compréhension des concepts suivants : état de santé des populations, inégalités en matière de santé, déterminants de la santé et de la maladie, stratégies de promotion de la santé, prévention des maladies et des blessures, protection de la santé et facteurs influant sur la prestation et l'utilisation des services de santé.
- 1.2 Démontrer une compréhension de l'histoire, des structures et des interactions de la santé publique et des services de santé à l'échelle locale, provinciale-territoriale, nationale et internationale.
- 1.3 Appliquer dans sa pratique les sciences de la santé publique.
- 1.4 Utiliser des données et des résultats fiables de recherches pour élaborer des politiques et des programmes de santé.
- 1.5 Démontrer les habiletés requises pour identifier des occasions de formation continue dans le champ de la santé publique.

DEUX... ÉVALUATION ET ANALYSE

Cette catégorie réfère aux compétences essentielles requises pour la collecte, l'évaluation, l'analyse et la mise en application de l'information sur la santé (données, faits, concepts, théories, etc.). Ces compétences sont

requis dans la prise de décision fondée sur des données fiables, la préparation de budgets et de rapports, la réalisation d'enquêtes et la formulation de recommandations concernant l'élaboration de politiques et de programmes.

Tout praticien de la santé publique devrait pouvoir ...

- 2.1 Reconnaître l'existence d'un enjeu ou d'un problème en matière de santé publique.
- 2.2 Identifier les sources d'information fiables et appropriées, y compris celles provenant des milieux communautaires.
- 2.3 Recueillir, conserver, récupérer et utiliser de l'information fiable et appropriée sur les enjeux de santé publique.
- 2.4 Analyser l'information en fonction de ses répercussions, son utilisation et ses limites.
- 2.5 Interpréter l'information considérant le contexte éthique, politique, scientifique, socioculturel et économique.
- 2.6 Recommander des actions spécifiques suivant l'analyse de données.

TROIS... PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION DE POLITIQUES ET DE PROGRAMMES

Cette catégorie concerne les compétences essentielles requises pour le choix d'options stratégiques ainsi que pour la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et des programmes de santé publique. Elle comprend également la gestion des incidents tels que les éclosions de maladie et les situations d'urgences et de catastrophes.

Tout praticien de la santé publique devrait pouvoir ...

- 3.1 Expliquer le choix potentiel de politiques et programmes pour contrer un problème de santé publique spécifique.
- 3.2 Décrire les implications des choix en matière de politiques et programmes, notamment ceux s'adressant aux déterminants de la santé, et recommander ou choisir une piste d'action.
- 3.3 Élaborer un plan de mise en œuvre suivant l'information pertinente, les lois, les procédures de gestion des incidents menaçant la santé, la réglementation et les politiques.
- 3.4 Mettre en œuvre une politique ou un programme et prendre les mesures appropriées pour gérer un problème de santé publique spécifique.
- 3.5 Démontrer les habiletés requises pour mettre en œuvre des directives efficaces concernant les pratiques.
- 3.6 Évaluer les actions, les politiques et les programmes.
- 3.7 Démontrer les habiletés requises pour établir et respecter les priorités et pour optimiser les résultats en fonction des ressources disponibles.
- 3.8 Démontrer les habiletés requises pour remplir des rôles fonctionnels dans le cas de situations d'urgence menaçant la santé publique.

QUATRE... PARTENARIATS, COLLABORATIONS ET PROMOTION

Cette catégorie porte sur les compétences requises permettant d'influencer et de mobiliser les partenaires dans l'atteinte d'un but commun soit l'amélioration de la santé et le bien-être de la population. Les partenariats et les collaborations contribuent à optimiser l'efficacité des programmes et des interventions par le partage des ressources et des responsabilités. L'action politique – soit le fait d'argumenter, d'écrire ou d'agir en faveur d'une cause, d'une politique ou d'un groupe de personnes – vise souvent la réduction des inégalités de santé et d'accès aux services de santé.

Tout praticien de la santé publique devrait pouvoir ...

- 4.1 Déterminer les partenaires pouvant contribuer à la résolution des problèmes de santé publique et collaborer avec eux.
- 4.2 Utiliser les habiletés de partenariat telles que la mobilisation, la négociation, la gestion de conflits et l'animation de groupes.
- 4.3 Concilier les divers intérêts visant l'amélioration de la santé et du bien-être et favoriser l'allocation des ressources.
- 4.4 Défendre les politiques et les services de santé publique qui favorisent et protègent la santé à l'échelle individuelle et communautaire.



CINQ... DIVERSITÉ ET INCLUSION

Cette catégorie porte sur les compétences socioculturelles requises pour interagir efficacement avec une diversité d'individus, de groupes et de collectivités. Elle regroupe les attitudes et les pratiques qui favorisent l'inclusion de la dimension culturelle et ethnique au niveau des comportements, des pratiques, des programmes et des politiques publiques.

Tout praticien de la santé publique devrait pouvoir ...

- 5.1 Reconnaître la façon dont les déterminants de la santé (biologiques, sociaux, culturels, économiques et physiques) jouent sur la santé et le bien-être de divers groupes.
- 5.2 Tenir compte de la diversité de la population dans la planification, la mise en œuvre, l'adaptation et l'évaluation de programmes et de politiques publiques.
- 5.3 Appliquer des approches interculturelles en collaboration avec des membres de groupes issus de milieux culturels, de niveaux de scolarité et de niveaux socioéconomiques différents, et d'individus peu importe l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle et l'état de santé ou d'incapacité.



SIX... COMMUNICATION

La communication est un échange d'idées, d'opinions et d'informations. Cette catégorie se rapporte à plusieurs dimensions de la communication, notamment : les échanges internes et externes; la communication écrite; verbale et non verbale; l'écoute; les connaissances en informatique; la production d'information adaptée aux différentes clientèles; l'utilisation des techniques de communication et de marketing social.

Tout praticien de la santé publique devrait pouvoir ...

- 6.1 Communiquer efficacement avec des individus, des familles, des groupes, des collectivités et des collègues.
- 6.2 Adapter l'information aux différentes clientèles tels les professionnels, les non-professionnels et les intervenants communautaires.
- 6.3 Mobiliser les individus et les collectivités en utilisant les médias appropriés, les ressources communautaires et les techniques de marketing social.
- 6.4 Utiliser les technologies modernes pour communiquer efficacement.



SEPT... LEADERSHIP

Cette catégorie réunit les habiletés de leadership qui favorisent le développement des compétences, augmentent le rendement et améliorent l'efficacité du milieu de travail. Ces habiletés permettent également aux organisations et aux collectivités d'établir, de communiquer et d'actualiser une vision, une mission et des valeurs communes.

Tout praticien de la santé publique devrait pouvoir ...

- 7.1 Appuyer la mission et les priorités de l'organisation dans sa pratique.
- 7.2 Contribuer au développement d'une vision commune et de valeurs essentielles pour la planification et à la mise en œuvre de programmes et de politiques de santé publique dans la collectivité.
- 7.3 Référencer des principes éthiques de la santé publique pour gérer les personnes, l'information, les ressources ainsi que soi-même.
- 7.4 Contribuer au développement des connaissances au sein de son équipe et de son organisation afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la santé publique.
- 7.5 Contribuer au maintien des standards de performance de son organisation.
- 7.6 Démontrer une habileté à renforcer les capacités communautaires en transmettant ses connaissances et en partageant ses outils, son expertise et son expérience.